

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

lom de l'exploitant Numéro		de permis			Date d'inspection		
Académie Powerplay Academy Inc. 2017237					Le 08 septembre 2023		
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone			
Académie Powerplay Academy 2					(506) 853-7529		
Adresse				•			
257 rue des Erables Dieppe NB E1A 9B1							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Erika Hickey			Mentor en assurance de la qualité				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement		Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.)(f)	08 sept. 2023		08 sept. 2023	
Commentaires : Lors de l'inspection, le mentor en assurance de la qualité a observé qu'aucun code avait été noté pour deux enfants d'absent. Un membre du personnel éducatif a mis le régistre de présence à jour aussitôt que le mentor a avisé le membre du personnel éducatif que le régistre n'était pas complêt. La lacune est maintenant conforme.							
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : d) gardés propres et en bon état.		32(1)(d)	15 ser	ot. 2023		
Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, le mentor en assurance de la qualité à observé une chaise pour enfant rouge déchiré. La chaise doit soit être réparé ou être retiré de l'aire de jeu intérieur.							
41(3) L'exploitant d'un établissement agréé : a) affiche, aux lieu réservés au changement des couches, la procédure applicable fin.	IX	41(3			ot. 2023		
Commentaires: Lors de l'inspection de surveillance, le mentor personnel éducatif n'a pas lavé ses mains ava couches. La surface de changement n'avait pa personnel éducati n'a pas lavé les mais des el membre du personnel éducatif a partagé qu'ils changements de couches. Le mentor a fait un de changements de couches doivent être suiv couches étaient mis dans une poubelles sans d'être mis à la poubelle. L'administrateur confi les membres du personnel éducatifs ont accès des employés. Un prochain suivi sera effectué 45(2) Si l'enfant est malade alors qu'il est bénéficiaire de servic	ant le chang as été désir nfants tout s lavent les rappel au i ri pour chaq couvercle rme que de s à des sac pour vérifi	gemeinfecté de su main memine ei lue ei et n'é es pou é les	nt de coudé entre ch site après s des enf bre du pe nfant. Le l taient pas ubelles av ur les coud procédur	che ni aque con le charants lo rsonne mentor s mis do rec cou ches e e e e e e e e e e e e e e e e e e	entre les cha changement en rsque tout le el éducatif que a égalemen ans un sac en vercles sero t qu'un suivis	ngements de et le membre du couche. Le monde a fini les e les procédures t observé que les en plastique avant nt ajoutés et que sera fait auprès	
un établissement agréé, l'exploitant : a) lui fournit des soins sup dans un lieu séparé des autres enfants.		45(2)(a)	oo sel	JI. 2023	ου σερι. 2023	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour	Date d'attestation						
			être conforme	de la conformité					
Commentaires :	Le mentor en assurance de la qualité a observé qu'un enfant malade attendait son départ dans la salle avec								
les autres enfant et n'était pas séparé des autres enfants. Le mentor a demandé aux membres du person éducatifs s'ils ont en espace destiné pour ces occasions. Le membre du personnel éducatif a verbalisé q									
									l'enfant reste avec les autres enfants afin de respecter le ratio. Le membre du personnel a demandé si
	l'administrateur sur les lieux peut se libérer dans les moments ou cela arrive pour l'heure que l'enfant doit								
	être séparé des autres enfants. Le membre du personnel éducatif et l'administrateur confirme que cela n'est								
pas toujours possible. Le ratio lors de l'inspection permettait qu'un membre du personnel avec ce									
	d'âge puisse combler ce rôle. Un membre du personnel éducatif s'installa dans la salle de dodo et berça								
	l'enfant jusqu'à ce que le parent arriva pour chercher sor	n enfant. L'adm	ninistrateur a confirm	né qu'un plan sera					
	élaboré pour s'assurer que les enfants malades sont ten	us à l'écart des	s autres enfants tou	t en demeurant					
	sous supervision. La lacune est maintenant conforme.								

Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection, le mentor en assurance de la qualité a observé que les enfants ont bas âges on utilisé un bol pour se laver les mains. Le membre du personnel éducatif utilisait un verre pour faire couler de l'eau sur les mains de l'enfant pour reproduire de l'eau courante. Le mentor en assurance de la qualité a recommandé que l'adminsitrateur communique avec leur inspecteur de santé publique afin de vérifier que cette méthode de lavage de main soit convenable aux normes de santé.

Lors de l'inspection le mentor en assurance de la qualité a observé que les membres du personnel éducatif réconfortaient les enfants en bas âge lorsqu'ils pleuraient.

Le mentor en assurance de la qualité a observé un membre du personnel éducatif mettre de la crème sur un enfant lors d'un changement de couche. Le mentor a également eu une discussion avec l'administrateur à propos de l'importance de mettre de la crème au besoin.

original signé par Erika Hickey	Le 13 septembre 2023	
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date	
original signé par Emilie Henry-Falardeau	Le 13 septembre 2023	
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date	